

**VILLE D'ARBOIS**

**DEPARTEMENT DU JURA**

DEL 26.03.31-25

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**

**du CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 31 MARS 2026**

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<b><u>PRÉSENTS</u></b> : Mme DEPIERRE Valérie, Maire, M. JAILLET Marc, Mmes BUGADA Catherine, BRIOT-GAIDIOZ Cécile, M. BEN LAHBIB Abdelkarim, Mme REGALDI Sylvie, M. TAUBATY Christian, Mme JEANDENANS Jennifer, M. MILLE Pierre, Mme BOUDRY Jeanne, M. LANQUETIN Jean-Philippe, Mme LAMY Alice, M. ROBERGET Philippe, Mme HALLE Cathy, M. LEMESRE Matthieu, Mme CHATEAU Christine, M. PRUDENT Adrien, M. VUILLET Olivier, Mme DUBOZ Catherine, M. BRUNIAUX Philippe, Mme SOLNON Marie-Pierre, M. COURT Jean-Louis, conseillers municipaux.
Nb de conseillers en exercice : 23	
Nb de conseillers présents participants au vote : 22	
Nb de procuration : 1	
Convocation du : 27 / 03 / 2026	
	<b><u>ABSENT AYANT DONNÉ POUVOIR</u></b> : M. CHUARD Valentin a donné pouvoir à Mme DEPIERRE Valérie
	<b><u>SECRETAIRE DE SEANCE</u></b> : M. TAUBATY Christian

**DÉLIBÉRATION N° 25 :**

**Motion relative au projet de fermeture de classe à l'école primaire d'Arbois – Rentrée 2026**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la compétence des communes en matière de fonctionnement des écoles publiques,

VU le projet de carte scolaire pour la rentrée 2026,

VU les échanges nationaux du 8 avril 2025 entre l'Association des Maires de France et le Ministère de l'Éducation Nationale relatifs à la concertation sur la carte scolaire,

CONSIDERANT le projet de suppression d'une classe à l'école primaire d'Arbois inscrit à l'ordre du jour du Comité social d'administration (CSA) du 31 mars 2026,

CONSIDERANT la dynamique démographique du bassin de vie et les perspectives d'évolution des effectifs scolaires,

CONSIDERANT les efforts financiers et structurels importants consentis par les communes membres du SIVOS d'Arbois en faveur de l'école publique,

CONSIDERANT les engagements antérieurement pris par les services de l'État,

.../...

CONSIDERANT l'importance du maintien de conditions d'accueil et d'enseignement adaptées, notamment pour les dispositifs spécifiques d'inclusion,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

**Article 1 :**

ADOpte la motion relative au projet de fermeture de classe à l'école primaire d'Arbois, annexée à la présente délibération.

**Article 2 :**

DEMANDE le retrait de la mesure de fermeture de classe de la carte scolaire 2026.

**Article 3 :**

À défaut, DEMANDE la mise en place d'un travail partenarial avec les services de l'Éducation nationale, fondé sur une projection partagée des effectifs à trois ans.

**Article 4 :**

AUTORISE Madame la Maire à transmettre la présente délibération à Madame la Rectrice d'Académie et à Monsieur le Directeur académique des services de l'Éducation nationale du Jura, ainsi qu'à l'ensemble des partenaires concernés.

Résultat du vote : Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 1

Pour extrait conforme,

La Maire,



Valérie DEPIERRE

Le Secrétaire de Séance,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Christian Taubaty'.

Christian TAUBATY

## Motion relative au projet de fermeture de classe à l'école primaire d'Arbois – Rentrée 2026

Le conseil municipal d'Arbois, réuni en séance publique le 31 mars 2026,

**Exprime sa vive préoccupation** face au projet de suppression d'une classe à l'école primaire d'Arbois envisagé dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2026.

Il considère que cette mesure :

- **Ne correspond pas à la réalité démographique du territoire**, marquée par une dynamique d'augmentation des effectifs (hausse des naissances, arrivée de nouvelles familles, évolution des structures d'accueil telles que MECS et CADA, saturation des structures de petite enfance, transferts attendus d'élèves du privé vers le public) ;
- **Va à rebours des politiques locales d'attractivité et d'accueil des familles**, portées collectivement par les communes du bassin de vie ;
- **Fragilise les conditions d'enseignement et d'inclusion**, alors même que le territoire accueille de nombreux dispositifs spécifiques (DITEP, ULIS, RASED, accueil des moins de 3 ans, élèves allophones), rendus possibles par des conditions d'effectifs adaptées ;
- **Intervient en contradiction avec les engagements antérieurement pris**, notamment celui de ne pas procéder à une fermeture de classe dans un délai de trois ans lors de l'installation du DITEP ;
- **Met en difficulté un investissement public exceptionnel de plus de 3 millions d'euros**, engagé par les communes pour la rénovation et l'extension de l'école, en partenariat avec l'Éducation nationale ;
- **S'inscrit en décalage avec le cadre national de concertation**, tel que défini dans les échanges du 8 avril 2025 entre l'Association des maires de France et le ministère de l'Éducation nationale, qui prévoit une appréciation fine des situations locales et une projection partagée des effectifs à trois ans.

En conséquence, le conseil municipal :

- **Demande le retrait de la mesure de fermeture de classe** concernant l'école primaire d'Arbois ;
- **À défaut, demande l'ouverture d'un travail partenarial approfondi**, fondé sur une analyse objectivée et partagée des effectifs à trois ans, associant pleinement les élus locaux.

Le conseil municipal souligne enfin son attachement à une **relation de confiance et de co-construction** avec les services de l'Éducation nationale, condition indispensable à la réussite des politiques éducatives sur le territoire.